

Décision

Générale

colonial

Décision n° 958 30/07/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juillet 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Aïcha Abdi est engagée à titre essentiellement précaire et révocable, en qualité de lingère auxiliaire au salaire mensuel de 6.500 francs exclusif de toutes indemnités y compris celles pour charges de famille, et mise à la disposition du Directeur du Service de Santé, pour compter du 10 juillet 1953, en remplacement numérique de Mme Sellas Alemayehou, licenciée.